



Formation Police Forestière

Samedi 27 avril 2024,
Rendez-vous place de l'Eglise
La Boissière de Montaigu
A 8 h 30 mn

La formation du module se décompose en cinq grands chapitres :

- ⇒ I : Des notions d'écologie appliquées à la gestion de la forêt.
- ⇒ II : La règlementation forestière.
- ⇒ III : Les connaissances techniques et forestières nécessaires à la fonction de gardes des bois et forêts.
- ⇒ IV : Les connaissances halieutiques et cynégétiques nécessaires à la fonction de gardes des bois et forêts.
- ⇒ V : Les conditions de régulations des espèces pouvant occasionner des dégâts.

Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.

Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.

Le coût de cette formation est fixé à 50 € répartie de la façon suivante :

- 30 € de frais de documentation et de secrétariat de la Fédération Nationale,
- 20 € pour l'accueil et le repas qui sera assuré.

Veillez confirmer votre candidature :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Confirmer votre N° Tél : _____

Au moyen des boites aux lettres en page d'accueil

Signature